

# RÈGLEMENT DU VIDE-GRENIERS



## **1. ORGANISATION TECHNIQUE**

La station d'Auris-en-Oisans organise comme chaque année la Fête d'Auris, ainsi que la fête aoûtienne. Une journée festive est organisée, composée d'animations, d'ateliers, d'activités, d'un marché artisanal et d'un vide-greniers.

### **Contact :**

Service animation/activité à l'Office de Tourisme d'Auris-en-Oisans  
04 76 80 13 52 ou 06 43 73 13 35 – [animation@auris-en-oisans.fr](mailto:animation@auris-en-oisans.fr)

## **2. LIEU / DATE ET HEURES D'OUVERTURE**

- Pour la fête d'Auris :  
Le vide-greniers se tiendra en extérieur le **dimanche 20 juillet 2025** de 10h à 18h à la station d'Auris-en-Oisans (altitude 1600m) sur la place des Orgières.
  
- Pour la fête aoûtienne :  
Le vide-greniers se tiendra en extérieur le **Dimanche 17 août 2025** de 10h à 18h à la station d'Auris-en-Oisans (altitude 1600m) sur la place des Écrins.

## **3. INSCRIPTIONS – ADMISSIONS**

La participation à cette manifestation nécessite une inscription au préalable (**jusqu'à 7 jours avant l'évènement**).

Cette inscription s'effectue par mail ([animation@auris-en-oisans.fr](mailto:animation@auris-en-oisans.fr)), avec les informations suivantes :

- Nom, prénom
- Numéro de téléphone
- Adresse mail
- Nombre de mètre linéaire souhaité (dans la limite du raisonnable)
- Pour les professionnels : Voir bulletin d'inscription au marché

Les exposants retenus s'engagent à être présents pour toute la durée de la manifestation (de 10h à 18h).

**Les demandes d'admission seront examinées par l'organisateur qui se réserve le droit de les accepter ou de les refuser selon les places disponibles.**

L'inscription entraîne l'acceptation de ce règlement

## **4. DROIT DE PLACE**

Emplacement gratuit, sera désigné par l'organisateur à votre arrivée.

## **5. FOURNITURES**

Aucun matériel ne sera fourni.

## **6. FOURNITURES NON COMPRIS**

Transport, manutention, emballage ou déballage, décoration des tables, petit matériel nécessaire à l'installation des stands, rallonges électriques, enlèvement et stockage des emballages vides.

## **7. INSTALLATION DES STANDS**

Les exposants devront avoir terminé leur installation et la mise en place pour l'ouverture de la manifestation à 10h. Il n'y aura personne pour vous installer avant 7h30.

## **9. DÉMONTAGE ET NETTOYAGE DES STANDS**

Démontage des étalages à partir de 17h.

Une attention particulière sera demandée aux exposants pour laisser leur stand propre et débarrassé de tout déchet. Des containers spécifiques - y compris pour les cartons/papiers - sont mis à leur disposition à la sortie de la station.

## **10. RESPONSABILITE - ASSURANCE**

Les exposants sont responsables par eux-mêmes de tous les dégâts occasionnés aux matériels lors du transport, de l'installation, du fonctionnement ou de l'enlèvement du matériel. L'organisateur ne répond pas des accidents ou des dommages qui pourraient survenir pour une cause quelconque aux personnes ou aux biens.

L'organisateur décline toute responsabilité au sujet de pertes ou dommages qui pourraient être occasionnés aux échantillons et matériels exposés, pour une cause quelconque. L'organisateur ne répond pas non plus des vols commis durant la manifestation.

## **11. AUTORISATION DE VENTE**

Le participant s'engage à être conforme à la législation en vigueur et assume l'entière responsabilité de ses ventes. L'organisateur décline toute responsabilité relative aux déclarations légales vis-à-vis de l'Administration fiscale.